

La déontologie de la profession d'avocat sous la direction de Thierry REVET

(Novembre 2017, 39 €)

Il faut saluer sans parti-pris ce nouvel ouvrage. Les fâcheux pourraient considérer qu'il y a désormais une offre pléthorique de nature à rendre les choix difficiles quand il faut acquérir un manuel de déontologie de la profession d'avocat.

Toutefois chaque manuel a ses mérites. Si l'on laisse aux digestes la place qu'ils méritent, les avocats doivent posséder mieux qu'un opuscule dont la finalité ne serait que celle d'un bachotage permettant une note convenable à l'examen de déontologie du CAPA dont les candidats sont les élèves avocats ou les personnes bénéficiant d'un accès dérogatoire sous réserve de passer avec succès un examen de déontologie.

L'originalité de ce manuel, co-édité par l'Ecole de Formation du Barreau (Paris) et l'éditeur LGDJ, est d'être abondamment illustré par la jurisprudence disciplinaire du Barreau de Paris qui n'est pas accessible au public.

Professeur à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne (Paris I) Thierry REVET fait œuvre de pédagogie dans un domaine trop méconnu. Il faut donc voir de façon positive cette nouvelle parution qui illustre à propos ce proverbe cher aux marins « *Trop fort n'a jamais manqué* ».

Cet ouvrage est le premier titre d'une nouvelle collection « Bibliothèque de l'avocat » destinée à accompagner une profession dont l'effectif en France dépasse aujourd'hui 60.000 individus.